

**NEXANS MAROC**

Société anonyme au capital de 224.352.000 Dirhams  
Siège social : Casablanca (20630) – Boulevard Ahl Loghlam, Sidi Moumen,  
RC CASABLANCA 7545

**PROJET****Rapport de Gestion****Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux dispositions de l'article 36 de nos Statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte des résultats de l'activité de votre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019, et soumettre à votre approbation le bilan, les comptes et les états de synthèse arrêtés à cette date, ainsi que le projet d'affectation du résultat de cet exercice.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Avant d'exposer la situation de votre Société et de vous faire part de l'analyse du résultat de l'exercice, nous vous proposons de vous présenter la situation économique générale.

**RAPPORT D'ACTIVITE 2019****I. Conditions de marché****a. Environnement économique au Maroc**

Une situation économique morose et un produit intérieur brut en retrait à seulement 2,7%. Le PIB du secteur primaire est de 2,5% et les secteurs secondaire et tertiaire sont à 3.1% au lieu de 3.3% prévu. La dette du trésor public continue à croître pour atteindre 91,2% du PIB au lieu de 90.6% en 2018.

Le modèle économique marocain, tiré par la demande intérieure montre ses limites. Une réflexion politique est en cours pour un nouveau modèle devant générer une croissance plus soutenue à même de générer plus de croissance et de développement social.

Pour 2019, avec une saison agricole à faible rendement, la croissance du PIB annoncée est plus faible que 2018 à seulement 2,9%.

- Les investissements directs étrangers sont en net recul de -47% par rapport à 2018.
- Les investissements privés en berne par manque de confiance

**b. Environnement économique des zones UEMOA et CEMAC**

Dans la zone UEMOA, le PIB 2019 a été de 6,7%, croissance portée par les 3 pays phares : la Côte d'Ivoire 7%, le Sénégal et le Bénin 6.7%. Le déficit budgétaire devrait être proche de 2,9%. Le taux d'endettement est en baisse à 45,7% Vs 46,4% en 2018 (Burkina et Niger sont dans un trend haussier).

Pour la zone CEMAC, espace économique très sensible à l'évolution du cours des matières premières et particulièrement de celui des hydrocarbures, la croissance du PIB 2019 a été de 2,3%, freinée par la Guinée Equatoriale (-4,3%, le Cameroun et le Tchad ayant enregistré respectivement un PIB de (+4,0%) et (+3,0%).

Le PIB 2020 de la zone CEMAC est annoncé à 3,4%.

#### c. Environnement sectoriel

Le marché du bâtiment a renoué avec la croissance après 3 années consécutives de baisse de la consommation du ciment, principal baromètre, ainsi les ventes de ciment ont progressé de 1,8% après une baisse de -3,7% en 2018, et de -2,5% en 2017.

#### d. Marché et parts de marché

Notre politique commerciale 2019 a été marquée par une politique de pricing ciblée pour améliorer nos marges commerciales et une attention accrue aux délais de paiement clients dans un contexte de transformation. Notre profitabilité, par conséquent, s'est améliorée tout en générant plus de cash.

Les importations de fil machine montrent une évolution des parts de Nexans Maroc sur le marché de la production des câbles en cuivre de +2,7 % pour s'établir à 34% en 2019 et une évolution des parts de -4,6% pour celui des câbles en aluminium pour s'établir à 21% en 2019.

## **II. Résultats financiers**

### a) Périmètre de consolidation

Au 31.12.2019, le périmètre de consolidation est le suivant :

- Nexans Maroc : société consolidante
- Sirmel : filiale à 84,83% de Nexans Maroc, consolidée par intégration globale
- Sirmel Sénégal : filiale à 50,90% de Sirmel, consolidée par intégration globale
- TEM : filiale à 99,97% de Nexans Maroc, consolidée par intégration globale
- Coprema : filiale à 99,90% de Nexans Maroc, consolidée par intégration globale
- Nexans Côte d'Ivoire, participation de Nexans Maroc à 41%, consolidée par intégration proportionnelle

### b) Activité commerciale

Le chiffre d'affaires total consolidé à métal et monnaies constants montre une hausse de 2,8% par rapport à 2018 décomposé en :

- - 1% pour Nexans Maroc
- + 2% pour les activités de distribution Sirmel

Les différentes activités ont connu des évolutions différentes en adéquation avec l'évolution du marché :

- Les câbles d'énergie + 3%,

- Les câbles télécom cuivre sont à -12% montrant un basculement du marché vers les liaisons à fibre optique
- Les câbles pour l'industrie aéronautique continuent leur progression annuelle avec + 6% en 2019
- Les transformateurs progressent de 18% grâce au marché à l'export en CIV, et du nombre important de transfos de puissance vendus en 2019, par rapport à 2018.
- Les équipements électriques baissent de -30%, 2018 était très forte à l'export avec un record historique en termes de poste préfabriqués vendus.
- Les activités distribution poursuivent leur croissance avec un développement des ventes chez Sirmel Maroc de +8%. La filiale sénégalaise a enregistré une baisse de -9% ses ventes vs 2018.

L'analyse des ventes totales semestrielles montre un 2<sup>ème</sup> semestre en régression de -8% par rapport au premier.

#### c) Comptes de résultats consolidés

Le chiffre d'affaires consolidé passe de 1.796 MDH en 2018 à 1.831 MDH en 2019 soit une évolution de +1,95% en métal et monnaies courants.

Le résultat d'exploitation est à 80 MDH en 2019 contre 82 MDH en 2018 soit une diminution de -2MDH.

Le résultat courant 2019 est à 66 MDH contre 64 MDH en 2018. Le résultat avant impôt est à 51 MDH en 2019 contre 36 MDH en 2018. Le résultat net consolidé 2019 est à +31 MDH.

Le résultat net consolidé est impacté par une amélioration du résultat de Nexans Maroc, suite à l'élimination de l'impact du redressement fiscal 2018 de - 22 MDH en 2019.

Le résultat financier est de -13 MDH contre -18 MDH en 2018 impacté par la diminution des intérêts douane et factoring pour Nexans Maroc.

La dette nette consolidée passe de - 6 MDH en Décembre 2018 à + 28 MDH a la même date de 2019. Il est à noter que la dette nette de Nexans Maroc est positive a + 154 MDH au 31 décembre 2019 contre + 85 MDH en 2018.

#### d) Comptes sociaux de Nexans Maroc

Nexans Maroc affiche un chiffre d'affaires de 1,402 MDH en 2019, en baisse organique de -1%, à prix des métaux constants.

Le résultat d'exploitation s'établit à 50 MDH contre 62 MDH l'année précédente, la diminution de la marge brute consécutive à la hausse des volumes étant par ailleurs accompagnée par des efforts importants de réduction de coûts.

Une nette amélioration du résultat financier qui passe -10 MMad en 2018 à -4 MMad en 2019, grâce à la diminution des intérêts douane et factoring.

Le résultat non courant s'établit à -9 MDH, comprenant une perte sur retrait des immobilisations de -1.6 Mmad, des cout de restructuration de -2.4 Mmad, en nette amélioration à celui de 2018 qui était de -24 MDH, impacté par une charge

exceptionnelle de 13 MDH lié au redressement fiscal et de plus importants couts de restructuration (-5,4 MDH).

En conséquence le résultat net s'établit à 29 MDH contre 11 MDH en 2018.

- e) Comptes sociaux Sirmel Maroc, Sirmel Sénégal, TEM, Coprema et Nexans Côte d'Ivoire

### **Sirmel Maroc**

Le chiffre d'affaire social de Sirmel Maroc est en croissance de 7,5% par rapport a 2018. Il a atteint le chiffre hors taxe de 400.456 KDH. Le résultat d'exploitation est à 20.048 KKH en croissance de 126%.

Le résultat courant est à 19.555 KDH et le résultat net après impôts à 8.571 KDH contre une perte en 2018 de 3.743 KDH.

Le retour à la rentabilité de Sirmel Maroc traduit la réussite du plan de développement et de transformation mis en place début 2017 et la qualité du nouveau business model axé sur le développement des activités éclairage, telecom et export.

### **Sirmel Sénégal**

Le chiffre d'affaire social est à 170.634 KDH en diminution de -8.9%.

Le résultat d'exploitation est à 15.948 KDH en recul de 6.9% et le résultat net après impôts est à 9.744 KDH contre un résultat 2018 de +11.151 KDH.

**TEM** réalise un chiffre d'affaires de 22,2 MDH tourné exclusivement vers la vente de tourets en bois à Nexans Maroc. Elle enregistre un résultat net de 0,8 MDH contre 0,6 MDH l'année précédente.

**Coprema**, société immobilière porte le terrain sur lequel est édifié le site industriel de Casablanca. Elle a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 960.000 DH.

**Nexans Côte d'Ivoire** Pour son année de lancement d'activité, le chiffre d'affaires social courant s'est établi à 129 MDH contre 32 MDH en 2018. Le résultat d'exploitation est à -19 MDH contre -19 MDH en 2018 et le résultat courant à -25 MDH contre -21 MDH en 2018.

### **III. Plan de transformation (Wave et Shift)**

Nexans Maroc a lancé depuis 2017 un plan de transformation pour adapter son organisation et ses process aux évolutions technologiques, à sa stratégie 2018-2022, à l'évolution de son marché et pour améliorer sa compétitivité et rentabilité.

L'année 2019 a connu le déploiement de l'outil WAVE qui a facilité l'accompagnement des différents projets de l'entreprise, le suivi des actions et la mesure de leur impact financier. Cet outil clé dans la transformation des unités NEXANS, a permis plus de qualité dans l'exécution des projets avec une meilleure gestion du temps et des ressources. L'action s'articulait autour de 4 Axes de progrès :

- ✓ Initiatives de développement commercial
- ✓ Initiatives de performance industrielle
- ✓ Initiatives de réduction de frais fixes

- ✓ Initiatives de réduction des coûts indirects et BFR.

L'année 2019 a connu aussi le lancement du programme Shift. A l'instar d'autres entités du groupe, il s'agit d'une démarche de redressement qui consiste à transformer les données à des actions, et les actions à des résultats.

Ce projet de transformation est organisé par Business Units qui correspondent à des centres de profit.

Les principaux indicateurs et mesures de succès sont la marge, l'excédent brut, le BFR et le flux de trésorerie. La mission gérée en mode Projet a été étalée sur 6 mois avec un point hebdomadaire sous la supervision directe du top management du Groupe.

Une task force a été constituée pour piloter ces actions, composée de consultants et de cadres de Nexans Maroc.

Plus de 19 leviers de transformation ont été conçus et adaptés à l'industrie du câble. Ces leviers couvrent les activités commerciales, logistiques, techniques et industrielles. A la fin de la mission une passation a été effectuée pour les cadres de l'entreprise.

#### a. Indicateurs financiers Nexans Maroc

Stock : Notre stock a augmenté d'une semaine atteignant une rotation au 31/12/2019 de 10,4 semaine par rapport à 9,1 en 2018.

Compte clients : Le compte clients s'est amélioré pour s'établir à 106 jours hors factoring, de 18 jours par rapport au 31/12/18. Le factoring représente 2 jours à fin 2018 et en moyenne 5 jours en 2018.

Besoins en fond de roulement : Le ration BFR / CA s'est amélioré de 2 points par rapport au 31/12/18 atteignant le taux de 17% contre 19% à la même date en 2018.

#### IV. Hygiène et Sécurité

L'année 2019 a été sans aucun accident avec arrêt sur les deux sites de Nexans Maroc permettant d'atteindre les records suivants en nombre de jours :

- Casablanca : plus de 1.781 jours
- Mohammedia : Plus de 1.556 jours
- Sirmel : 464 jours

La société Sirmel n'a connu aucun accident avec arrêt en 2019 après l'accident enregistré en 2018.

#### V. Investissements

La politique d'investissement se poursuit avec un montant de 36.839 KDH comprenant les projets suivants :

- Capacité de production : 29.722 KDH
- Sécurité, environnement et maintenance des sites : 1.430 KDH
- Amélioration continue : 5.687 KDH

#### VI. Perspectives 2020

Nexans Maroc voit le maintien de ses positions sur le marché marocain, et la poursuite de son développement à l'export, en particulier en Afrique francophone. Cette évolution sera accompagnée, des investissements industriels seront prévus dans le budget.

## 1. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice 2019 faisant apparaître un bénéfice de 28.972.862,97 DH, il vous est proposé par le Conseil d'administration de l'affecter de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	28.972.862,97DH
Réserve légale	-
Réserve d'Investissement	-
Report à nouveau	240.411.770,11 DH
Total	269.384.633,08 DH
AFFECTATION	
Dividende	11 217 600,00 DH
Report à nouveau	258 167 033,08 DH
Total	269.384.633,08 DH

En conséquence, le dividende par action pour les 2.243.520 actions composant le capital social s'élèverait à 5,00 Dirhams. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 24 juillet 2020.

## JETONS DE PRESENCE

Nous vous proposons de maintenir le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration conformément à l'article 24 des statuts, au titre de l'exercice 2019, à 405 000 DH.

## REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2019, la répartition du capital social est de :

NEXANS Participations	86,6 %
AUTRES ACTIONNAIRES	13,4 %

## PRISE DE PARTICIPATION AU COURS DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu de modification ou d'évènement au cours de l'exercice.

## PARTICIPATIONS DETENUES PAR NEXANS MAROC

- **SIRMEL :** 84,83% Société d'importation et de représentation de matériel électrique

- **TEM :** 99,97 % Société de fabrication et vente de tourets en bois ayant réalisé en
  - **COPREMA :** 99,40 % Société propriétaire du terrain sur lequel est édifié le site industriel de Casablanca ayant réalisé en 2017
  - **L.C.S. :** 18,60 % Participation dans le capital d'une société de fabrication de câbles au Sénégal.
  - **IMOUKA :** 16,67 % Participation dans la SCI de l'Oukaïmeden.
  - **SETIM :** 1,33 %
  - **CGMS :** 99,99 %
  - **MANELERG :** 49.80 %
  - **CGMB :** 49.90 %
  - **Nexans côte d'ivoire :** 41%
- } **p.m.** : ces sociétés sont en cours de liquidation.

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons que Monsieur Benjamin FITOUSSI a démissionné de son mandat de Président et d'administrateur par lettre datée du 24 janvier 2020 avec effet au même jour. Lors de la réunion du conseil d'administration du 30 janvier 2020, le Conseil d'administration a coopté M. Jean-Christophe JUILLARD pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore au 31 décembre 2019. Le Conseil, lors de cette même réunion du 30 janvier 2020 a également nommé M. Jean-Christophe JUILLARD Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat restant à courir.

En conséquence, nous soumettons à votre ratification la cooptation en tant qu'administrateur, de M. Jean-Christophe JUILLARD.

Nous vous informons également, qu'en raison de la démission de M. Benjamin Fitoussi, le Conseil a également décidé de nommer M. Jean-Christophe JUILLARD, Président du Comité des Rémunérations.

Nous vous informons par ailleurs que les mandats de Messieurs Jean-Christophe JUILLARD, Karim BENNIS et Ali Fassi Fihri arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale ; nous vous proposons de reconduire chacun d'eux dans leur fonction d'administrateur pour une durée de six années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

## CONVENTIONS REGLEMENTEES – CONVENTIONS SIGNIFICATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi n° 17/95 modifiée et complétée par la loi 20-05 et la loi 78.12 sur les Sociétés Anonymes, le Conseil a, lors de sa réunion du 20 mars 2020 :

### **Conventions réglementées :**

a. pris acte de l'existence d'anciennes conventions réglementées, préalablement autorisées par le Conseil, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2018, savoir :

- la convention dite « General Relations Agreement » par laquelle Nexans Maroc reçoit du Groupe Nexans une assistance technique et le bénéfice des recherches provenant des centres de Recherche et Développement du Groupe ;
- la convention d'après laquelle Nexans Maroc reçoit du Groupe Nexans une assistance administrative ;
- le contrat de bail entre Nexans Maroc et COPREMA, dont Karim Bennis est le Président-Directeur Général, comprenant le paiement du loyer du site SIC ;
- la convention avec Sirmel, dont M. Karim Bennis est également membre du Conseil, relative à la rémunération de Nexans Maroc pour les prestations de support administratif et commercial rendues par cette dernière pour Sirmel ;
- la convention de financement entre Nexans Maroc et Sirmel, dont Karim Bennis est également membre du Conseil, d'après laquelle Nexans Maroc accorde un prêt à Sirmel en fonction de ses besoins de trésorerie au taux préférentiel de 5,0% ;
- la convention de prestation par laquelle Nexans Maroc est rémunérée pour son support administratif et industriel à T.E.M., dont M. Karim Bennis est Président-Directeur Général ;
- l'accord signé en février 2007 avec Les Câbleries du Sénégal, au sein de laquelle Nexans Maroc est représentée dans son Conseil d'Administration par M. Karim Bennis, relatif à la rémunération de Nexans Maroc pour l'assistance technique et la formation rendues pour LCS ;
- la convention relative à la prestation d'assistance technique assurée par Nexans France pour le support apporté par le directeur du site de Mohammedia ;
- la convention de cross sales visant à rémunérer l'entité légale Nexans France pour son support commercial et légal lors des ventes dans plusieurs pays africains et les conventions de cross sales potentiellement conclues avec toute unité du Groupe et visant à rémunérer Nexans Maroc pour son support commercial et légal fourni lors des ventes sur son territoire et sur ceux dont elle a la responsabilité ;
- la convention d'après laquelle Nexans Maroc est rémunérée pour son assistance technique et la formation rendues à Sirmel Sénégal, dont M. Karim Bennis est Président Directeur Général ;
- la convention relative aux prestations informatiques par laquelle Nexans Maroc reçoit du groupe Nexans le service et le support pour l'infrastructure IS et Internet, le service relatif aux ERP, la licence de maintenance des ERP, les services relatifs à la messagerie mail, le support aux applications ERP et autres supports aux applications ;
- la compensation aux membres indépendants des Comités d'Audit d'une part et des Rémunérations d'autre part en rémunération des travaux fournis dans le cadre de ces Comités.
- Le contrat de transfert de technologie liant Nexans Maroc à l'unité Nexans France de Draveil pour l'activité des câbles aéronautiques La convention d'après



laquelle Nexans Maroc est sous-traitant de Nexans France Draveil pour l'activité de câbles pour l'aéronautique. Nexans Maroc rémunère ainsi les frais de développement et commerciaux de l'activité ;

- la convention de refacturation des frais corporate de Nexans Maroc à Nexans France ;
- la convention de refacturation des frais de l'activité commerciale de Nexans Maroc à Nexans Cabling Solutions.
- La convention d'assistance technique entre Nexans Maroc et Nexans Côte d'Ivoire
- Convention de Prêt d'actionnaire Nexans Maroc à Nexans Côte d'Ivoire
- Convention assurance (K Bennis)

Nous vous proposons d'approuver les conventions susvisées dans les conditions prévues à l'article 58 dernier alinéa de la Loi 17-95.

**b. autorisé la mise en place des conventions réglementées suivantes :**

- La convention d'assistance administrative avec la nouvelle filiale du groupe Nexans, Nexans Interface Maroc

**Conventions significatives**

Afin de satisfaire aux nouvelles exigences de la loi sur les sociétés anonymes, les conventions significatives au sens de l'article 57 de la Loi 17-95 ont été également portées à la connaissance du Conseil.

Il s'agit pour l'essentiel de conventions courantes, portant pour l'essentiel sur des relations commerciales bilatérales avec d'autres sociétés du groupe, d'achat et de vente de produits finis ou semi-finis, conclues à des conditions normales, et de sur la refacturation de coûts réels supportés réciproquement par Nexans Maroc et d'autres sociétés du groupe Nexans. La liste détaillée a été communiquée au Conseil et sera mise à la disposition des actionnaires conformément aux articles 58 et 141 de la loi 17-95.

**DELAIS DE PAIEMENT**

En application de la Loi 15-95 formant Code de Commerce, telle que complétée par la Loi 32-10, nous vous communiquons ci-dessous la décomposition par échéance du solde des dettes fournisseurs.

		<b>Montant des dettes échues</b>
--	--	----------------------------------

	(A) Montant des dettes fournisseurs au 31 décembre A = B+C+D+E+F	(B) Montant des dettes non échues	(C) Dettes échues de moins de 30 jours	(D) Dettes échues entre 31 et 60 jours	(E) Dettes échues entre 61 et 90 jours	(F) Dettes échues de plus de 90 jours
Exercice 2018	452 418 272	201 294 293	127 620 083	17 048 808	5 565 825	100 889 264
Exercice 2019	467 534 949	358 209 574	24 305 517	7 146 059	9 773 550	68 100 250

#### **EVENEMENTS POST CLOTURE :**

- Grâce au plan mis en œuvre, la société continue à fournir ses services pour l'ensemble de ses clients dont les activités se poursuivent de façon optimale.
- L'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de COVID 19 n'entraîne pas d'ajustements des comptes au 31 décembre 2019 et ne remet pas en cause la continuité d'activité de la compagnie.
- Des travaux sont en cours pour estimer l'impact sur les prévisions budgétaires. Par ailleurs, il reste prématuré de mesurer l'impact de cette pandémie sur l'activité de l'année 2020 et des années à venir.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Enfin, nous vous demandons en conséquence, de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont proposées.

\* \* \*

Le Conseil d'Administration